

#BLM ICI ON PEUT S'INSTALLER

MES PREMIÈRES DÉMARCHES

*S'installer dans un nouveau logement demande quelques formalités à effectuer...
Voici un bref récapitulatif :*

#blmici on peut
Bazois Loire Morvan

Changer d'adresse

Service-
Public.fr

Une fois installé, communiquez votre nouvelle adresse aux structures et organismes chez lesquels vous avez des abonnements nécessitant une mise à jour régulière de vos coordonnées de contact.

- Pour cette démarche, un site en ligne : <https://www.service-public.fr/>

L'information sera relayée aux organismes affiliés (CPAM, MSA, EDF, La Poste, etc.). En complément, vous pouvez effectuer un transfert de courrier auprès de La Poste.

- Renseignement auprès de <https://www.laposte.fr/> ou dans votre bureau de Poste le plus proche (voir fiche Vie Quotidienne)
- Pour le changement d'adresse de votre carte grise rendez vous sur le site [ANTS.gouv](https://ANTS.gouv.fr)

Compteur d'eau



Si vous occupez un logement particulier :

Afin d'être assuré d'avoir de l'eau lors de l'emménagement, il est préconisé de procéder à l'ouverture du compteur d'eau deux semaines avant votre arrivée. Pour cela : contactez l'entreprise responsable de la distribution d'eau potable de votre commune.

Suez :

Levée Canal Nivernais, 58340 Cercy-la-Tour - suez.fr - 09 77 40 8408

Pour les communes suivantes : Charrin, Cercy-la-tour, Fours, Thaix, Saint-Hilaire-Fontaine, Montambert, La-Nocle-Maulaix, Montaron, Ternant, Saint-Seine, Saint-Gratien-Savigny, Isenay, Vandenesse, Préporché, Villapourçon, Moulins-Engilbert, Limanton, Montigny-sur-Canne et Sermages.

Saur :

HLM Valvry, 58700 Prémery - saurclient.fr - 03 58 71 30 00

Pour les communes suivantes : Biches, Brinay, Tintury, Alluy, Châtillon-en-Bazois, Tamnay-en-Bazois, Maux, Ougny, Chouigny, Aunay-en-Bazois, Achun, Mont-et-Marré, Montapas, Larochemillay, Sémelay, Rémilly, Avrée Lanty, Savigny-Poil-Fol, Fléty, Tazilly, Luzy, Millay et Poil.

Siaep de Pannecière :

Huis Mignot, 58 120 MONTIGNY-EN-MORVAN - siaep-panneciere.fr - 03 86 84 74 13

Pour Dun-sr-Grandry

Pour les communes de Saint-Honoré-les-Bains et Chiddes veuillez contacter la mairie.

Si vous occupez un logement collectif :

Dans la grande majorité des cas,

le compteur d'eau est géré par le syndicat des co-propriétaires. Il n'y a donc aucune démarche particulière.

Assainissement

Assainissement non collectif (fosse septique) :

Contactez la SAUR : Madame Dominique CHARETTE, dominique.charette@saur.com ou anc.blm@saur.com ou 03.58.71.30.00

Assainissement collectif :

Dans le cadre d'une vente ou d'un achat, le contrôle n'est pas obligatoire. En cas de problème d'écoulement, n'hésitez pas à contacter le service assainissement de la CCBLM au 06.85.31.23.72 ou m.leroy@bazoisloiremorvan.fr.

MES PREMIÈRES DÉMARCHES

Fournisseur d'énergie (électricité)



Pour établir un contrat pour votre nouvelle adresse, tournez-vous vers votre distributeur d'énergie. Si jamais l'ancien occupant ne l'a pas indiqué, le relevé de votre nouveau compteur sera à communiquer. Le nom de l'ancien occupant peut aussi être demandé pour ouvrir votre nouveau contrat.

Raccordement téléphonie et internet



Pour connaître les offres internet et de téléphonie fixe disponibles dans le logement, il faudra effectuer un test d'éligibilité. Cela nécessite de rentrer en contact avec un ou différents opérateurs, puis de comparer les offres pour profiter des meilleurs services disponibles, en fonction de vos besoins.

S'il n'y a jamais eu de ligne téléphonique dans votre logement, vous devrez en créer une.

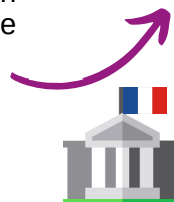
Attention, concernant la téléphonie mobile, il y a des zones dites "blanches", où tous les opérateurs ne passent pas... Renseignez-vous en mairie ou auprès de vos nouveaux voisins.

Le déploiement de la fibre optique est actuellement en cours. Cela vous permettra une meilleure connexion internet et par exemple, la possibilité de télétravailler de chez vous.

- Des renseignements concernant le déploiement ?



Se faire connaître en mairie



La mairie de votre nouveau lieu de résidence pourra vous apporter les réponses et solutions adéquates pour toutes questions ou complément (nom de l'ancien résident, pièces à fournir, fournisseurs d'eau, etc.),

➔ Pour les coordonnées de votre mairie, reportez vous à la fiche 1 : Démarches de la vie quotidienne – « Les mairies et la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan »

Déchets Ménagers

La mairie de votre nouveau lieu de résidence pourra vous fournir des sacs selon votre foyer, le calendrier de collecte ainsi que le guide du tri de notre territoire.

Vous pouvez retrouver les coordonnées de nos 3 déchetteries (Cercy-la-Tour, Luzy, Préporché) et horaires à la fiche "Vie Quotidienne".

Pour toutes questions sur vos déchets ménagers vous pouvez contacter le service dédié de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan :

Service Déchets Ménagers

Route des réservoirs

58360 Saint-Honoré-les-Bains

03 86 30 77 66

servicedechets@bazoisloiremorvan.fr

